

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu de la séance du 01 juin 2016
Compte rendu des décisions du bureau prises dans le cadre de ses délégations

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR

N° 2016-22 Désignation d'un secrétaire de séance

M. DENIS

CLE

N° 2016-23 Hébergement de l'animatrice - convention avec le Parc naturel régional

M. DENIS

PREVENTION DES CRUES

N° 2016-24 PAPI - Maitrise des ruissellements sur les versants agricoles – attribution du marché de travaux du programme de la CCCHE

M. PRUVOST

N° 2016-25 PAPI – Lutte contre les inondations sur le territoire de la CCCHE – attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'ouvrages existants

M. PRUVOST

FINANCES

N° 2016-26 Délibération modificative n°2

M. DENIS

INFORMATION

QUESTIONS DIVERSES

SmageAa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION 2016-23

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

CLE : Hébergement de l'animatrice - convention avec le Parc naturel régional

Rapporteur : Monsieur DENIS

Précédentes délibérations : 2015-29 et 2016-09

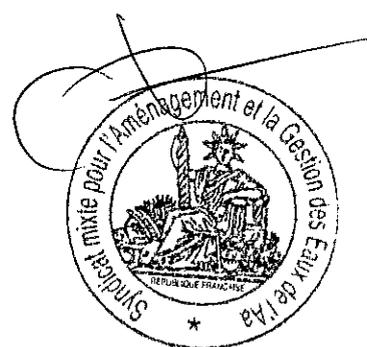
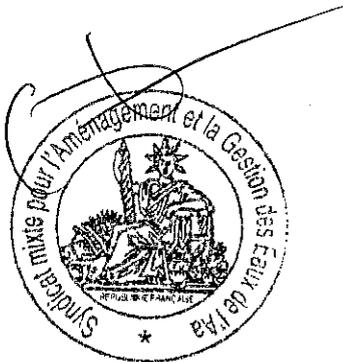
L'animatrice de la Commission Locale de l'Eau a intégré les effectifs du SmageAa depuis le 1^{er} juillet 2016. Depuis, et dans l'attente de place disponible auprès de l'équipe du SmageAa, son poste de travail reste hébergé dans les locaux du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale à Le Wast.

Une convention est proposée afin de préciser les modalités de partenariat entre le SmageAa et le Parc naturel régional. Elle précise les moyens matériels mis à disposition du SmageAa et les conditions d'accueil temporaire du salarié du SmageAa à la Maison du Parc de Le Wast. Elle prévoit également les conditions d'échange de données. Les termes de la convention ne donnent lieu à aucune contrepartie financière.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à signer cette convention, ainsi que tous documents afférents et éventuels avenants n'ayant pas d'incidence financière.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président, **12 SEP. 2016**

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS **12 SEP. 2016**





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2016**

SmageAa

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté de communes du
Pays de Lumbres**

L'an deux mil seize, le six septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 août ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué
Messieurs Rachid BEN AMOR, Damien MOREL, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN délégués titulaires
Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur André BAES, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur José BOUFFART,
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Damien MOREL,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Bertrand PRUVOST,
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :
18

Le nombre de pouvoirs était de 5.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 1.



SmageAa

COMITE SYNDICAL**SEANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016****DELIBERATION 2016-24**

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Prévention des crues : PAPI - Maitrise des ruissellements sur les versants agricoles – attribution du marché de travaux du programme de la CCCHE

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Précédentes délibérations : 2014-41

Dans le cadre du programme de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion des sols sur le versant Aa de la Communauté de Communes du Canton d'Hucquelliers et environs, les négociations avec les exploitants agricoles et les propriétaires ont permis de valider la mise en place de 369 ouvrages d'hydraulique douce sur les communes suivantes : Aix-en-Ergny, Avesnes, Bécourt, Bourthes, Campagne-les-Boullonnais, Ergny, Herly, Rumilly, Verchocq, Wicquinghem et Zoteux.

La réalisation de ces 369 ouvrages végétalisés destinés à lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement des eaux est répartie comme suit :

HAIES	48	9 945 m
HAIES DOUBLES	8	480 m
FASCINES	313	6 993 m

En vertu de la convention de mandat qui lie le SmageAa et la CCCHE, le SmageAa agit en tant que maître d'ouvrage délégué pour passation de marché et en maîtrise d'œuvre en régie pour le suivi des travaux.

Dans le cadre du phasage des travaux qui se dérouleront sur 3 campagnes, une consultation sous forme de marché alloti par procédure adaptée a été lancée le 19 juillet 2016 pour l'attribution des marchés de travaux :

- Lot 1 : implantation d'ouvrages végétalisés - haies
- Lot 2 : implantation d'ouvrages végétalisés - fascines partie 1
- Lot 3 : implantation d'ouvrages végétalisés - fascines partie 2

Les travaux de mise en place des bandes enherbées seront prévus dans un prochain marché.

4 plis ont été réceptionnés pour le lot 1 concernant les haies ;
3 plis ont été réceptionnés pour le lot 2 concernant les fascines partie 1 ;
3 plis ont été réceptionnés pour le lot 3 concernant les fascines partie 2.

Sur la base des critères définis au règlement de la consultation (soit 45 % valeur technique, 15 % valeur sociale et 40 % valeur prix), la commission d'appel d'offre, réunie le 29 août 2016, a émis les avis suivants en vue de l'attribution du marché :

- Lot 1 : association Campagne Services, pour un montant de 59 444,35 € TTC,
- Lot 2 : association EUREKA, pour un montant de 97 508,00 € TTC,
- Lot 3 : association EUREKA, pour un montant de 108 419,00 € TTC.

Le présent marché pourra être notifié suite à la parution de l'arrêté préfectoral du 18 août 2016 validant l'intérêt général de l'opération.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide :

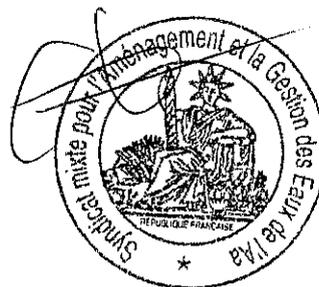
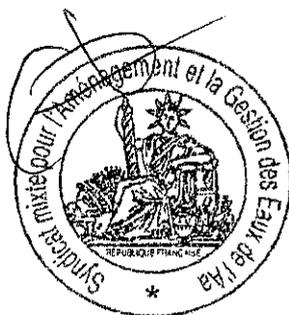
- d'attribuer les marchés selon l'avis de la commission d'appel d'offres.
- d'autoriser le Président à :
 - signer le lot 1 du marché 2016-07 avec l'association Campagne Services,
 - signer le lot 2 du marché 2016-07 avec l'association EUREKA,
 - signer le lot 3 du marché 2016-07 avec l'association EUREKA,
 - signer, avec les titulaires désignés ci-dessus, le marché, les éventuels avenants (inférieurs ou égaux à 5% du montant initial du marché et dans la limite des crédits inscrits au budget primitif) et tous documents y afférent,
 - autoriser le président à inscrire et engager les dépenses aux BP 2016 et suivants.

Certifié exécutoire
A compter du
Le Président,

12 SEP. 2016

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS

12 SEP. 2016





**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2016**

SmageAa

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté de communes du
Pays de Lumbres**

L'an deux mil seize, le six septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 aout ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué
Messieurs Rachid BEN AMOR, Damien MOREL, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN délégués titulaires
Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur André BAES, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur José BOUFFART,
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Damien MOREL,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Bertrand PRUVOST,
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

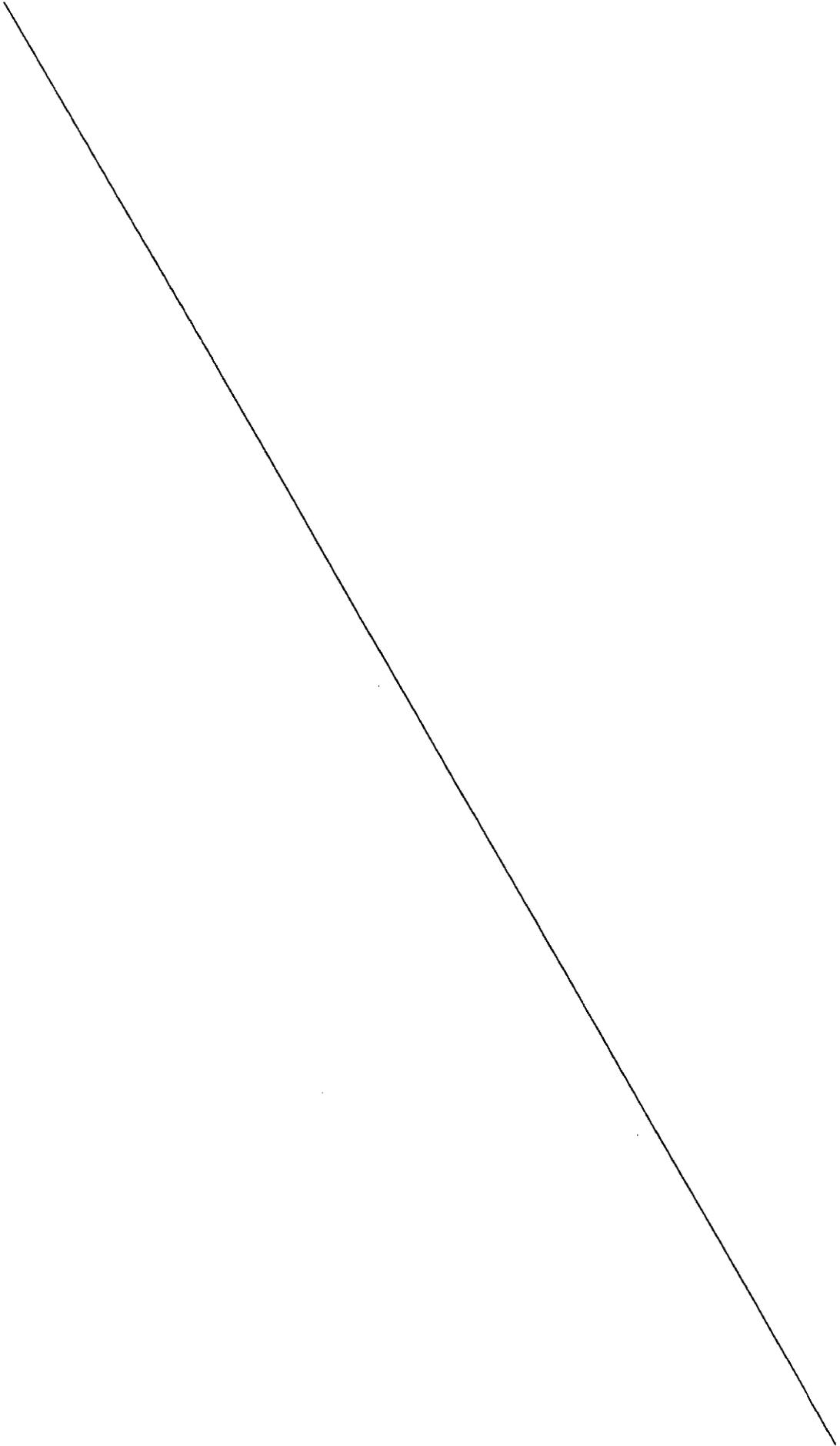
Absents excusés

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :
18

Le nombre de pouvoirs était de 5.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 1.



COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION 2016-25

Prévention des crues : PAPI – Lutte contre les inondations sur le territoire de la CCCHE – attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'ouvrages existants

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Conformément à la délibération 2013-17 du 20 juin 2013, le SmageAa intervient en tant que maître d'ouvrage délégué sur le programme de lutte contre les inondations de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs.

Suite aux premières étapes de la conception du projet, il a été constaté des désordres sur cinq ouvrages de rétention existants situés sur les communes de Bourthes et d'Ergny. Afin de garantir la stabilité et la pérennité de ces ouvrages, des travaux de réhabilitation sont indispensables.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée le 2 août 2016 pour l'attribution du marché de travaux. Quatre plis ont été réceptionnés.

Sur la base des critères définis au règlement de la consultation (soit 50 % valeur technique et 50 % valeur prix), la commission d'appel d'offre, réunie le 29 août 2016, a émis un avis favorable sur l'offre de l'entreprise SAVREUX pour un montant de 97 635,00 € HT.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide :

- d'attribuer le marché 2016-08 selon l'avis de la commission d'appel d'offre,
- d'autoriser le président à :
 - signer le marché 2016-08 avec l'entreprise SAVREUX,
 - signer, avec le titulaire désigné ci-dessus, le marché, les éventuels avenants (inférieurs ou égaux à 5 % du montant initial du marché et dans la limite des crédits inscrits au budget primitif) et tous documents y afférent,
 - autoriser le président à inscrire et engager les dépenses au BP 2016.

Certifié exécutoire

A compter du

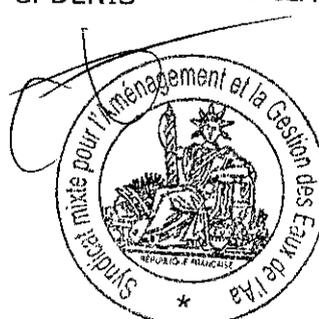
Le Président,

12 SEP. 2016



pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS

12 SEP. 2016





SmageAa

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté de communes du
Pays de Lumbres**

L'an deux mil seize, le six septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 août ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué
Messieurs Rachid BEN AMOR, Damien MOREL, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN délégués titulaires
Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur André BAES, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur José BOUFFART,
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Damien MOREL,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Bertrand PRUVOST,
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :
18

Le nombre de pouvoirs était de 5.
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 1.

SmageAa

COMITE SYNDICAL**SEANCE DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2016****DELIBERATION 2016-26**

Vote

Présents ou représentés : _____

Pour : _____

Contre : _____

Abstention : _____

Finances : Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur DENIS

INVESTISSEMENT

- **1- Hydraulique douce – communauté de communes du canton d'Hucqueliers**

Suite à l'attribution du marché de travaux d'hydraulique douce sur le territoire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers, un ajustement de crédits est proposé.

Ajustement de crédits			
Articles	Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
4581-08 (dépenses)	Hydraulique douce CCHE mandat		+ 84 000 €
4582-08 (recettes)	Hydraulique douce CCHE mandat		+ 84 000 €

- **2- ressource en eau potable (opération 105)**

- ***ajustement de crédits***

Les dépenses prévues au budget primitif 2016 concernant ce projet doivent être imputées à l'article 2312 et non au 2031 comme prévu initialement. Il est proposé ci-dessous un ajustement des crédits à cet effet.

Ajustement de crédits – opération 105			
Articles	Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
2031 (020)	Frais d'études	- 61 018 €	
2312 (020)	Travaux en cours		+ 61 018 €

- **3- champs d'inondation contrôlée (opération 103)**

- ***opérations patrimoniales***

Les frais inhérents aux avances forfaitaires imputés en 238 (avance sur les marchés de travaux (59 493,44€), et de fouilles archéologiques (20 952 €) et réserve foncière (144 249,86 €)), doivent être réimputés par opération d'ordre sur le compte 2312 (travaux en cours), suite à l'engagement de la phase travaux des champs d'inondation contrôlée, conformément à l'instruction comptable M14.

Il est proposé un ajustement de crédit à cet effet.

Ajustement de crédits – opération 103			
Articles	Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
2031 (041) - recette	Frais d'études	- 224 695,30 €	
238 (041) - recette	Avance forfaitaire		+ 224 695,30 €

• **4- désordres hydrauliques locaux (opération 104)**

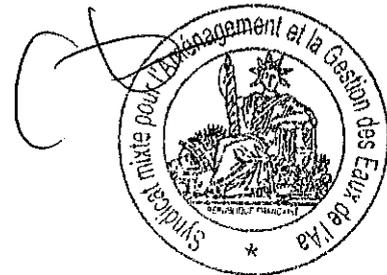
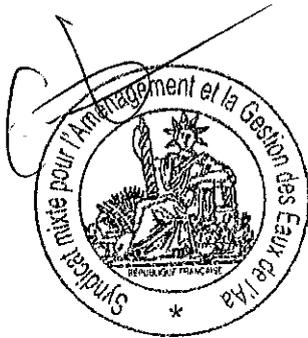
Des relevés topographiques complémentaires nécessaires à la conception du programme de rétention en tête de bassin versant de l'Aa ont dû être effectués.
Un ajustement de crédit est nécessaire.

Ajustement de crédits – opération 104			
Articles	Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
2312 - opération 103	Travaux en cours	- 900 €	
2031 - opération 104	Frais d'études		+ 900 €

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical approuve ces modifications budgétaires, modifications n'impactant pas l'équilibre du budget.

Certifié exécutoire
A compter du **12 SEP. 2016**
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
C. DENIS **12 SEP. 2016**



**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2016**

SmageAa

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté de communes du
Pays de Lumbres**

L'an deux mil seize, le six septembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté de communes du Pays de Lumbres, à la suite des convocations adressées à domicile le 30 août ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Messieurs Anicet CHOQUET, Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué
Messieurs Rachid BEN AMOR, Damien MOREL, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST, Thierry CAZIN délégués titulaires
Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur André BAES, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur José BOUFFART,
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Damien MOREL,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Bertrand PRUVOST,
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Monsieur Jean-Marie BARBIER, délégué titulaire
Monsieur Bertrand PETIT, délégué suppléant

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :
18

Le nombre de pouvoirs était de 5.
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 1.